

Catégories d'individus

Assurance de personnes	Offre des produits d'assurance et de rentes individuelles. Exemples : assurance vie, inclus les fonds distinct, assurance contre les accidents et la maladie, assurance invalidité.
Assurance contre la maladie ou les accidents	Offre une assurance qui permet le paiement d'une l'indemnité en cas de maladie ou en cas d'accident corporel. Exemples : assurance invalidité, assurance maladie.

Assurance collective de personnes	Offre des produits d'assurance collective ou des rentes collectives. Exemples : assurance vie collective et peut inclure les fonds distinct constitués par une rente collective.
Régimes d'assurance collective	Offre des produits d'assurance collective. Exemples : assurance vie collective et assurance invalidité pour des groupes.
Régimes de rentes collectives	Offre des rentes collectives et des rentes individualisées aux membres d'un groupe. Exemple : REER collectif et peut inclure les fonds distinct constitués par une rente collective

Assurance de dommages (agent)	Offre directement aux particuliers et aux entreprises des produits et conseils portant sur les biens et la responsabilité civile. L'agent agit pour le compte d'un seul assureur ou est lié par contrat d'exclusivité à un seul assureur de dommages. Exemples : assurance habitation d'un particulier, assurance pour les biens commerciaux, assurance automobile des particuliers et des entreprises.
Assurance de dommages des particuliers (agent)	Offre directement aux particuliers et aux travailleurs autonomes exerçant leur travail à domicile, des produits et conseils portant sur les biens et sur la responsabilité civile de nature domestique. Est limitée à l'offre de produits et aux services conseils relatifs aux immeubles d'habitation d'au plus six logements. L'agent agit pour le compte d'un seul assureur ou est lié par contrat d'exclusivité à un seul assureur de dommages. Exemples : assurance habitation, assurance automobile, assurance pour les biens meubles
Assurance de dommages des entreprises (agent)	Cette catégorie limite le représentant à l'offre de produits et services conseils portant sur les biens et sur la responsabilité des entreprises et des travailleurs autonomes. L'agent agit pour le compte d'un seul assureur ou est lié par contrat d'exclusivité à un seul assureur de dommages. Exemples : Assurance pour les biens commerciaux, assurance automobile commerciale.
Assurance de dommages (courtier)	Offre directement aux particuliers et aux entreprises des produits et conseils portant sur les biens et la responsabilité civile. Le courtier offre au public des produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs. Exemples : assurance habitation d'un particulier, assurance pour les biens commerciaux, assurance automobile des particuliers et des entreprises.
Assurance de dommages des particuliers (courtier)	Offre directement aux particuliers et aux travailleurs autonomes exerçant leur travail à domicile, des produits et conseils portant sur les biens et sur la responsabilité civile de nature domestique. Est limitée à l'offre de produits et aux services conseils relatifs aux immeubles d'habitation d'au plus six logements. Le courtier offre au public des

	produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs. Exemples : assurance habitation, assurance automobile, assurance pour les biens meubles
Assurance de dommages des entreprises (courtier)	Cette catégorie limite le représentant à l'offre de produits et services conseils portant sur les biens et sur la responsabilité des entreprises et des travailleurs autonomes. Il offre au public des produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs. Exemples : Assurance pour les biens commerciaux, assurance automobile commerciale.

Expertise en règlement de sinistres	Enquête sur les sinistres en effectuant les recherches de la cause d'un sinistre et les circonstances entourant celui-ci. Estime les dommages d'un sinistre et négocie le règlement d'un sinistre à la satisfaction de l'assureur et de l'assuré. Ses champs d'expertise s'étendent aux particuliers et aux entreprises.
Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	Enquête sur les sinistres, estime les dommages et négocie le règlement à la satisfaction de l'assureur et de l'assuré. Son champ d'expertise s'étend aux particuliers et aux travailleurs autonomes exerçant leur travail à domicile et porte sur les biens et sur la responsabilité civile. Il est autorisé à agir dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres relative aux immeubles d'habitation d'au plus six logements.
Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	Enquête sur les sinistres, estime les dommages et négocie le règlement à la satisfaction de l'assureur et de l'assuré. Ses services visent les biens et la responsabilité civile des entreprises et travailleurs autonomes.

Planification financière	Évalue la situation financière et le patrimoine de ses clients. Proposer une planification financière selon les besoins et objectifs. La planification financière peut couvrir l'un ou plusieurs des domaines suivants : aspects légaux, succession, assurance et gestion des risques, finance, fiscalité, placement et retraite. Exemples : Analyser votre situation financière personnelle actuelle (situation familiale, situation fiscale, situation à la retraite, situation au décès). ¹ Déterminer si vos projets futurs sont réalisables et ce qu'ils vous coûteront.
---------------------------------	--

Représentant du courtier en placement	Offre un éventail complet de services de placement, d'analyse et de recherches sur les titres, de gestion et de conseil. Exemples : actions (ordinaires ou privilégiées), titres à revenus fixes (obligations, certificats de placement garanti), fonds de commun de placement, etc.
Représentant du courtier en épargne collective	Offre des parts d'organismes de placement collectif. Synonymes d'organismes de placement collectif : fonds mutuels ou fonds communs de placement. Les fonds de commun de placement regroupent des actions, obligations et d'autres valeurs mobilières gérées par des gestionnaires de portefeuille expérimentés.
Représentant du courtier en plans de bourses	Offre des parts de plans de bourses d'études. Il s'agit d'un régime collectif qui a pour objectif de permettre aux familles d'épargner en vue d'aider leurs enfants à couvrir le coût de leurs études post-secondaires.

d'études	
Représentant du courtier sur les marchés dispensés	Agit à titre de courtier à l'égard de titres placés sous le régime d'une dispense de prospectus. Peut recevoir d'un client un ordre d'achat ou de vente de ces titres ou fait du démarchage relativement à ses activités.
Représentant du courtier restreint	Peut agir à titre de courtier selon les conditions auxquelles son inscription est subordonnée. ² Limite ses activités à une activité spécifique en valeurs mobilières. C'est l'Autorité des marchés financiers qui précise la restriction lors de l'inscription du courtier. Exemples : Les conditions d'inscription peuvent être de restreindre le courtier d'agir à l'égard de titres particuliers tels : les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (S.P.E.Q.) ou les contrats d'investissement.
Représentant-conseil du gestionnaire de portefeuille	Peut agir à titre de conseiller à l'égard de tout titre sauf les dérivés. ³ Il peut être chargé de gérer de façon discrétionnaire le portefeuille d'un investisseur d'un fonds commun de placement ou d'une caisse de retraite. Ils peuvent prendre des décisions de placement et transiger au nom de leur client.
Représentant-conseil du gestionnaire de portefeuille restreint	Agit à titre de conseiller à l'égard de tout titre sauf les dérivés selon les conditions auxquelles son inscription est subordonnée. ⁴ Il est chargé de gérer le portefeuille d'un investisseur d'un fonds commun de placement ou d'une caisse de retraite dans un domaine particulier. Exemple : Peut être restreint dans un domaine particulier comme par exemple le domaine minier.
Représentant-conseil adjoint du gestionnaire de portefeuille restreint	Peut agir à titre de conseiller au même titre que le représentant-conseil mais ses conseils doivent être approuvés par un représentant-conseil au préalable. Le représentant-conseil adjoint peut agir à titre de conseiller à l'égard de tout titre sauf des dérivés.
Dérivés	Offre des instruments dérivés. Exemples : Options, contrat à terme
Personne désignée responsable	Doit être le chef de la direction ou une fonction analogue. Doit promouvoir le respect de la législation en valeurs mobilières auprès de la société et les personnes physiques agissant pour son compte.
Chef de la conformité	Doit établir des procédures d'évaluation du respect de la législation en valeurs mobilières pour la société et les personnes agissant pour son compte.

Dirigeant	Peut s'agir du chef de la direction, chef des finances, chef de l'exploitation d'une société ou une fonction analogues
Administrateur	Personne nommée au conseil d'administration
Associé	Détient des parts d'une société.
Actionnaire	Détient des actions d'une compagnie.
Directeur de succursale (membre de l'ACCFM)	Responsable de la conformité d'une ou de plusieurs succursales.

Catégories de firmes

Cabinet en assurance de personnes	Offre par l'entremise de ses représentants, des produits d'assurance et de rentes individuelles. Exemples : assurance vie, inclus les fonds distinct, assurance contre les accidents et la maladie, assurance invalidité.
Cabinet en assurance collective de personnes	Offre par l'entremise de ses représentants, des produits d'assurance collective ou des rentes collectives. Exemples : assurance vie collective et peut inclure les fonds distinct constitués par une rente collective.
Cabinet en assurance de dommages	Offre par l'entremise de ses représentants, des produits et conseils portant sur les biens et la responsabilité civile aux particuliers et aux entreprises. Exemples : assurance habitation d'un particulier, assurance pour les biens commerciaux, assurance automobile des particuliers et des entreprises. Peut exercer par l'entremise de courtier ou d'agent : <ul style="list-style-type: none"> • L'agent agit pour le compte d'un seul assureur ou est lié par contrat d'exclusivité à un seul assureur de dommages. • Le courtier offre au public des produits d'assurance de dommages de plusieurs assureurs ;
Cabinet d'expertise en règlement de sinistres	Enquête par l'entremise de ses représentants, sur les sinistres en effectuant les recherches de la cause d'un sinistre et les circonstances entourant celui-ci. Estime les dommages d'un sinistre et négocie le règlement d'un sinistre à la satisfaction de l'assureur et de l'assuré. Ses champs d'expertise s'étendent aux particuliers et aux entreprises.
Cabinet en planification financière	Évalue par l'entremise de ses représentants, la situation financière et le patrimoine de ses clients. Proposer une planification financière selon les besoins et objectifs. La planification financière peut couvrir l'un ou plusieurs des domaines suivants : aspects légaux, succession, assurance et gestion des risques, finance, fiscalité, placement et retraite. Exemples : Analyser votre situation financière personnelle actuelle (situation familiale, situation fiscale, situation à la retraite, situation au décès). ⁶ Déterminer si vos projets futurs sont réalisables et ce qu'ils vous coûteront.

Courtier en placement	Offre par l'entremise de ses représentants, un éventail complet de services de placement, d'analyse et de recherches sur les titres, de gestion et de conseil. Exemples : actions (ordinaires ou privilégiées), titres à revenus fixes (obligations, certificats de placement garanti), fonds de commun de placement, etc.
Courtier en dérivés	Offre par l'entremise de ses représentants, des instruments dérivés. Exemples : Options, contrat à terme
Courtier en épargne collective	Offre par l'entremise de ses représentants, des parts d'organismes de placement collectif. Synonymes d'organismes de placement collectif : fonds mutuels ou fonds communs de placement. Les fonds de commun de placement regroupent des actions, obligations et d'autres valeurs mobilières gérées par des gestionnaires de portefeuille expérimentés.
Courtier en plans de bourses d'études	Offre par l'entremise de ses représentants, des parts de plans de bourses d'études. Il s'agit d'un régime collectif qui a pour objectif de permettre aux familles d'épargner en vue d'aider leurs enfants à couvrir le coût de leurs études post-secondaires.

Courtier sur les marchés dispensés	Agit par l'entremise de ses représentants, à titre de courtier à l'égard de titres placés sous le régime d'une dispense de prospectus. Peut recevoir d'un client un ordre d'achat ou de vente de ces titres ou fait du démarchage relativement à ses activités.
Courtier restreint	Peut agir par l'entremise de ses représentants, à titre de courtier selon les conditions auxquelles son inscription est subordonnée. ⁷ Limite ses activités à une activité spécifique en valeurs mobilières. C'est l'Autorité des marchés financiers qui précise la restriction lors de l'inscription du courtier. Exemples : Les conditions d'inscription peuvent être de restreindre le courtier d'agir à l'égard de titres particuliers tels : les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (S.P.E.Q.) ou les contrats d'investissement.
Gestionnaire de portefeuille	Peut agir par l'entremise de ses représentants, à titre de conseiller à l'égard de tout titre sauf les dérivés. ⁸ Il peut être chargé de gérer de façon discrétionnaire le portefeuille d'un investisseur d'un fonds commun de placement ou d'une caisse de retraite. Ils peuvent prendre des décisions de placement et transiger au nom de leur client.
Gestionnaire de portefeuille restreint	Agit par l'entremise de ses représentants, à titre de conseiller à l'égard de tout titre sauf les dérivés selon les conditions auxquelles son inscription est subordonnée. ⁹ Il est chargé de gérer le portefeuille d'un investisseur d'un fonds commun de placement ou d'une caisse de retraite dans un domaine particulier. Exemple : Peut être restreint dans un domaine particulier comme par exemple le domaine minier.

Gestionnaire de portefeuille en dérivés	Offre par l'entremise de ses représentants, des instruments dérivés. Exemples : Options, contrat à terme
Gestionnaire de fonds d'investissement	Le gestionnaire de fonds d'investissement dirige l'entreprise, les activités et les affaires d'un fonds d'investissement. C'est lui qui crée le fonds d'investissement et qui est chargé de sa gestion et de son administration. L'organisme de

	placement collectif (OPC), par exemple, est un fonds d'investissement. La société qui gère un OPC doit donc être inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.
--	--

(1) ¹ Information pris sur le site de l'IQPF

(1) ² 31-103

(2) ³ 31-103

(3) ⁴ 31-103

(4) ⁵ 33-109

(2) ⁶ Information pris sur le site de l'IQPF

(5) ⁷ 31-103

(6) ⁸ 31-103

(7) ⁹ 31-103